

L'attestation doit être écrite, datée de la main de son auteur.
Celui-ci devra annexer, en original ou photocopie tout document officiel justifiant de son identité et comportant sa signature.

<h2>ATTESTATION</h2> <p>Art. 202 du Code de Procédure Civile</p>

Je soussigné,

NOM :
Prénoms :
Profession :
Domicile :

Lien de parenté ou d'alliance avec les parties :
Lien de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties :

FAIT A : le :

Je délivre la présente attestation étant informé(e) du fait qu'elle doit être produite en justice et qu'une fausse attestation de ma part m'exposerait à des sanctions pénales.
Je certifie l'exactitude des faits ci-après pour en avoir été le témoin direct.

RELATION DES FAITS :